



Association des producteurs maraîchers du Québec

Réservez la date!
29 novembre 2024
Mortagne Hôtel Congrès – Boucherville

Les détails ainsi que la programmation complète de l'événement vous seront partagés prochainement.

OCTOBRE 2024
VOLUME 12
NUMÉRO 3

Primeurs Maraîchères

LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

C'est parti pour le Fonds d'innovation maraîcher



L'automne 2024 marque le lancement d'un projet de longue haleine pour l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ). En octobre, les producteurs de légumes de champ, clients à la Financière agricole du Québec (à l'exception des légumes sous plans conjoints et cultivés sous serres), paieront leur première contribution obligatoire visant à financer la recherche collective dans le secteur maraîcher. Dès le mois suivant, soit en novembre 2024, les chercheurs seront appelés à déposer des projets de recherche communs à toutes les cultures qui seront financés à partir des contributions. L'objectif est de fournir aussi rapidement que possible des travaux utiles et applicables pour les producteurs de légumes de champ.

Un long processus pour y arriver

Le Fonds d'innovation maraîcher est né de la volonté des producteurs maraîchers de financer adéquatement, collectivement et sur le long terme la recherche réalisée dans le secteur. Jean-Yves Lohé, des Productions Maraîchères Breizh, se rappelle que dans les années 80, un groupe de jeunes producteurs, dont il faisait partie, cherchait déjà des résultats de recherche applicables à la réalité québécoise. Le retrait partiel des gouvernements dans le financement de la recherche a fait en sorte qu'il devenait nécessaire que les producteurs y contribuent directement. La contribution obligatoire est alors perçue comme la seule manière de financer des projets de recherche utiles à tous. Selon Jean-Yves



Chambre de coordination et de développement de la recherche sur les légumes de champs

Lohé, le Fonds d'innovation maraîcher est « un processus juste et équitable pour que la recherche se fasse pour l'ensemble des producteurs et payée par l'ensemble des producteurs ».

Il a fallu plusieurs démarches, sur quelques décennies, pour qu'un projet concret de financement de la recherche pour l'ensemble du secteur maraîcher voie le jour. « Vaux mieux tard que jamais! », résume Jean-Yves Lohé.

Un nouvel équilibre des forces

Agri-relance, la solution pour les mauvaises années?

Une Stratégie pour propulser les agritechnologies au cœur de l'horticulture

Le coût des légumes du Québec disponibles en hiver

Comment gérer les conflits de travail à la ferme?

Stratégies alternatives aux pesticides pour lutter contre le thrips de l'oignon : bandes fleuries et paillis végétaux en avant-plan

Suivez-nous !
mangezquebec.com
@mangezquebec



LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

De la pression pour que la contribution soit utile

Au cours des prochains jours, si ce n'est pas déjà fait, les producteurs de légumes de champ, clients à la Financière agricole du Québec (FADQ), recevront par la poste une facture du Syndicat des producteurs maraîchers du Québec. Le montant estimé est basé sur un calcul de 0,1 % des ventes de légumes de champ déclarées en 2022. « Idéalement, on aurait voulu que la contribution soit directement déduite des paiements reçus de la FADQ pour faciliter le processus. Mais ce n'est pas possible en raison de leurs problèmes de systèmes informatiques », nous explique Catherine Lessard, directrice générale adjointe de l'APMQ et responsable de ce projet. Les discussions se poursuivent avec la FADQ pour faciliter le paiement, mais pour les prochaines années, les producteurs visés devront acquitter une facture.

« Le paiement de la facture n'est pas volontaire », poursuit Catherine Lessard. « Elle est obligatoire en vertu du Règlement sur la contribution au Syndicat des producteurs maraîchers du Québec. Si les producteurs ne paient pas, des intérêts s'appliquent et des recours légaux peuvent être pris. On comprend cependant très bien que dans le contexte actuel, ce n'est pas agréable de

devoir faire un paiement supplémentaire. Ça nous met de la pression pour fournir des résultats rapidement et pour prouver la pertinence et l'importance du Fonds ». Anick Guinois-Côté, administratrice de la Chambre et productrice de fines herbes et de laitue, travaille à ce qu'il y ait des retombées concrètes pour les producteurs de toutes tailles. « J'aimerais, avec le Fonds, qu'on arrive à passer à travers les saisons difficiles, comme cette année ou l'année dernière, tout le secteur maraîcher ensemble et qu'on travaille ensemble pour trouver des solutions pour que nous puissions mieux faire face aux défis climatiques et environnementaux ».

Pour cette année, seuls les producteurs dont la FADQ qui détient les données, doivent payer une facture. « C'est une décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec », précise Catherine Lessard. Une modification réglementaire est d'ailleurs en cours pour inclure tous les producteurs de légumes de champ visés et ainsi assurer l'équité. Cette modification devrait être adoptée en Assemblée générale annuelle à la fin de novembre 2024.

Les premiers projets de recherche prévus pour 2025

En novembre, les chercheurs seront invités

à présenter des projets de recherche qui pourront être partiellement financés par le Fonds d'innovation maraîcher. L'objectif étant de créer un effet levier, la majorité du financement des projets doit provenir d'une autre source. Pour ce premier appel à projets, seuls ceux destinés à l'ensemble des cultures seront financés. Lors des prochaines années, des appels à projets pour des cultures spécifiques (carottes, laitues, oignons, etc.) seront lancés.

Les thèmes abordés cette année seront par exemple les mesures de mitigation face aux événements climatiques extrêmes, l'irrigation, la santé du sol et les impacts technico-économiques de l'adoption des meilleures pratiques. Les chercheurs devront proposer des projets de recherche appliqués, avec des résultats rapides et concrets. L'accent est également mis sur les stratégies de transfert et de diffusion proposées. Lors des prochaines années, le financement de projets de recherche sur le plus long terme sera aussi possible.

La pertinence des différents projets soumis sera évaluée par un comité formé de producteurs, de conseillers et de chercheurs. Ils devront prioriser les projets selon des critères tels que l'adéquation avec les priorités de recherche, les retombées pour les producteurs et la stratégie de

transfert pour que les résultats soient intégrés par les entreprises. La mise à jour des priorités de recherche par sondage auprès des producteurs est en cours et permettra de s'assurer que les projets financés au cours des prochaines années répondent à de réels besoins.

Le début d'un grand projet

Au cours des prochaines années, la force du nombre permettra de financer un plus grand nombre de projets, spécifiques aux différentes cultures. Par exemple, des essais de cultivars ou des méthodes de lutte contre des ravageurs précis pourront être financés. Également, des activités d'information sur les projets en cours seront déployées. « Nous espérons que le Fonds d'innovation maraîcher permettra d'organiser et de structurer la recherche dans le secteur maraîcher au Québec, au bénéfice des producteurs », conclut Catherine Lessard.

Pour suivre l'évolution des travaux et pour en savoir plus sur le projet de Fonds d'innovation maraîchers, consulter le site : www.fimccd.ca.

Vous souhaitez vous impliquer en participant à la sélection de projets par culture? Contactez-nous à apmq@apmquebec.com.

RÉFRIGÉRATION AMESSE

VENTE

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau
Beauharnois (Québec) J6N 3J2
1 800 294-3125
Tél. : 450 225-3682 • Téléc. : 450 225-3628

refrigerationamesse@refamesse.ca
refrigerationamesse.com

SEMENCES DE SEMINOVA HARRIS MORAN SEED COMPANY

UN BON DÉPART POUR UNE BONNE RÉCOLTE!

TEMIBLE Italiennes de 140 grammes et d'une fermeté exceptionnelle.

AWAKEN Variété Sh2 de 68 jours offrant une qualité de grain remarquable.

CIDER Fruit beige de taille moyenne, présentant une peau lisse et attrayante.

2 OCTOBRE 2024 • PRIMEURS MARAÎCHÈRES

20, rue de l'Industrie, C.P. 3640, Saint-Rémi, QC J0L 2L0 • 450-454-5155 • 1-877-337-8423

ÉDITORIAL



Catherine Lefebvre

Présidente de l'APMQ

Le temps est relatif dans le secteur agricole. Notre rythme est dicté par les saisons, par MétéoMédia, par le temps de germination, par la réforme de systèmes informatiques, par la rapidité des municipalités à nettoyer les cours d'eau et... il l'est également dans l'aboutissement de nos combats.

J'ai tourné 14 pages de calendrier depuis la conférence de presse du 4 août 2023, faisant suite aux dommages encourus par les fortes précipitations. Quatorze mois de rencontres, de comités, d'efforts soutenus, de négociations acharnées, d'allers-retours à Québec et même à Ottawa pour convaincre élus et fonctionnaires de l'urgence d'agir. Le terme urgence n'a définitivement pas la même valeur selon l'interlocuteur à qui on s'adresse...

Quatorze mois à se répéter que les programmes de gestion de risque sont lourds et non flexibles. Lorsqu'une

Tourner les pages du calendrier avec résilience et... patience.

initiative telle qu'Agri-relance prend autant de temps à aboutir alors qu'elle émerge en situation de crise, la modernisation est de mise!

C'est le discours que l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a tenu lors du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes à l'hiver dernier. Nous avons plaidé la nécessité d'un Agri-catastrophe et de filets de sécurité plus adaptés.

Le rapport *Améliorer la résilience du secteur horticole canadien*, publié en juin dernier, fait état de plusieurs de nos demandes et une des recommandations formulées par les élus cible notamment la rapidité d'exécution d'Agri-relance.

Les pluies reçues au début du mois d'août nous démontrent que l'adjectif *extrême* accompagné d'*épisodes climatiques* deviendra la norme dans les années à venir, et ont rappelé à plusieurs de mauvais souvenirs liés à l'été dernier. On ne peut attendre à la prochaine mouture prévue en 2028 du cadre stratégique Cultivons l'avenir négocié entre le fédéral et les provinces pour ajuster le tir!

En espérant que le rapport trouve une autre destination qu'une quelconque tablette sur la Colline parlementaire.

Deux autres dossiers qui nous ont fait revoir la notion du mot temps : celui du Code de conduite des détaillants et celui des allégements réglementaires et administratifs. Le premier dossier représente l'aboutissement de mois d'efforts soutenus durant lesquels notre permanence a investi un temps précieux pour défendre les intérêts des producteurs maraîchers du Québec, en plus de marquer une étape essentielle dans notre lutte pour des relations commerciales plus équitables et respectueuses entre les détaillants et les producteurs. Ce nouveau cadre de conduite est une avancée considérable pour notre secteur qui vise

à assurer un équilibre plus juste dans nos transactions avec les grands détaillants et, ce qui semble se dessiner, pourrait offrir des solutions concrètes pour corriger ces déséquilibres. Le second dossier, annoncé par le premier ministre Legault, comprend 14 mesures dont une en lien avec les eaux de lavage. Toutefois, nous sommes toujours à l'étape de l'attente de résultats concrets de ce côté.

Tant qu'à tourner des pages de calendrier, autant faut-il que ce qui s'annonce à l'horizon soit prometteur et inspirant? En ce sens, j'ai confiance en la capacité de notre Association à faire la différence, à mobiliser et à pérenniser notre secteur.

Bonne fin de saison.

AVEZ-VOUS UN BON PLAN?

Services financiers Olivier Quenneville est votre solution en sécurité financière

- | | | | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| | Assurance-vie | | Invalidité |
| | Maladies graves | | Fonds distincts |

Contactez-nous!
514 295-7944 | sfoq.ca



Services financiers
OLIVIER QUENNEVILLE



FILMS DE PAILLAGE
BIODÉGRADABLES
ET RÉGULIERS D'EXCELLENCE
DEPUIS 30 ANS!



Pour plus d'information :
ventes@polyexpert.com



Un nouvel équilibre des forces

La mise en place du Code de conduite du secteur de l'épicerie permettra à terme l'instauration d'un nouvel équilibre des forces entre les grands détaillants en alimentation du Canada et leurs fournisseurs. Les dernières ficelles entourant la finalisation du Code ont été attachées ce printemps. Les ministres de l'Agriculture du Canada ont annoncé en juillet son avènement. Ce nouvel outil sera graduellement mis en place à partir de juin 2025.

La pandémie aura démontré qu'il est plus important que jamais de sécuriser les chaînes d'approvisionnement alimentaires du Canada. C'est dans cette perspective que les intervenants de l'industrie ont entrepris d'élaborer un code de conduite pour le secteur de l'épicerie afin de promouvoir la prévisibilité, la transparence et un meilleur équilibre des forces entre les acteurs de l'industrie. Les composantes du Code sont constituées de paramètres qui forment un ensemble de règles visant à assurer la confiance, l'équité et la collaboration dans les relations commerciales.

Il comporte trois éléments fondamentaux : les principes directeurs et les dispositions relatives aux règles commerciales; un



modèle de gouvernance; et un processus d'arbitrage et de règlement des différends. En clarifiant les pratiques commerciales et en établissant des principes directeurs, le Code améliorera les relations de l'industrie dans leur ensemble. À titre d'exemple, le Code inclut plusieurs règles qui régissent les interactions entre les détaillants et les fournisseurs en favorisant des contrats avec des termes clairs et des conditions équitables pour toutes les parties ainsi que des dispositions précises à l'égard des modalités de paiement qui doivent garantir des délais de paiement.

Le processus entourant l'élaboration du Code s'est fait sur une base volontaire. Il a été conçu pour être géré par les intervenants de l'industrie. Cette approche

signifie que le Code de conduite du secteur de l'épicerie au Canada et la mise en œuvre de ses principes ne sont pas obligatoires par la loi, mais plutôt basés sur l'engagement volontaire des participants de l'industrie.

Les participants qui adhèrent au Code le font de leur propre initiative, montrant ainsi leur engagement à promouvoir des pratiques commerciales équitables et transparentes. Leur gestion courante sera également dirigée par les acteurs de l'industrie. Cela comprend la mise en place de mécanismes de gouvernance et de résolution des différends. D'ailleurs, un conseil d'administration intérimaire a été formé pour superviser le développement initial et la mise en œuvre du Code.

Le Conseil d'administration intérimaire du code de conduite du secteur de l'épicerie, dont fait partie le directeur général de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), Patrice Léger Bourgoin, a informé les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, lors de leur conférence annuelle à Whitehorse au Yukon, que tous les principaux détaillants en alimentation du Canada se sont engagés à soutenir le Code. Cela inclut les cinq grands épiciers nationaux ainsi que de nombreux détaillants indépendants régionaux.

Cette étape étant accomplie, la prochaine tâche est la mise en place du Bureau du code de conduite du secteur des produits d'épicerie avec notamment le recrutement d'un arbitre.

L'APMQ tient à souligner l'inestimable contribution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, pour son leadership dans ce dossier. Sans son appui, le Code n'aurait jamais vu le jour. Il est aussi important de souligner l'importante contribution de Mme Marie-Claude Bibeau, dans son rôle de ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

SEMINOVA
TAKII SEED

UN BON DÉPART POUR UNE BONNE RÉCOLTE!

SEMENCES DE
LEGUMES • 2025

SWITCHBACK
Maturité en 90 jours, cultivé pour sa rapidité à atteindre un bon calibre.

RIDGELINE
Maturité de 105 jours avec une peau foncée et un calibre élevé.

SKYLINE
Maturité de 106 jours, excellente fermeté et bonne pelure.

20, rue de l'Industrie, C.P. 3640, Saint-Rémi, QC J0L 2L0 • 450-454-5155 • 1-877-337-8423



À votre satisfaction depuis plus de 65 ans !

Produits, contenants et emballages pour fruits & légumes

fruits
CANADAWIDE

UN MONDE DE
FRUITS ET LÉGUMES
UNE EXPERTISE D'ICI

CANADAWIDEFRUITS.COM | MONTRÉAL, QC | 514 382-3232

ESTIMATION GRATUITE

**Commercial
Résidentiel
Industriel**

**Pavé-uni • Asphalte • Déneigement • Transport en vrac
Aménagement complet**

ROBERTO 514 515-4238

roberto@terrovia.ca

Agri-relance, la solution pour les mauvaises années?

Depuis août 2023, l'Association des producteurs maraîchers du Québec réclame l'intervention des gouvernements pour venir en aide aux producteurs impactés par les événements climatiques extrêmes de la dernière saison. Dans un contexte de changements climatiques, les catastrophes météorologiques risquent de se succéder à un rythme plus rapide que dans le passé, comme en témoignent les dommages causés par les pluies encore une fois cette année. Face à cette situation, les gouvernements nous renvoient aux programmes existants, soit l'assurance récolte, Agri-stabilité, Agri-Investissement et Agri-Québec. Toutefois, ces programmes ne sont pas faits pour intervenir fréquemment et ne couvrent pas les situations extrêmes. Le seul cadre présentement offert en cas de catastrophe est l'initiative fédérale-provinciale Agri-relance. Près d'un an après que les dommages aient été observés, le premier ministre Legault a promis en juin dernier une aide de 22 millions de dollars pour ce programme, qui ne sera versé qu'au début 2025.

Une aide limitée

L'objectif du cadre Agri-relance est de permettre aux producteurs de poursuivre leurs activités après une catastrophe naturelle. Agri-relance couvre donc uniquement les dépenses exceptionnelles que les producteurs ont dû faire à la suite d'une catastrophe, après l'intervention de tous les autres programmes gouvernementaux. Les pertes de revenus ou de marché ne sont donc pas incluses. Dans le cas de la saison de production 2023, Agri-relance pourrait par exemple offrir un remboursement partiel des intrants (pesticides, fertilisants) ou de la main-d'œuvre supplémentaire requise en raison des dommages causés par la pluie. Une aide pourrait également être offerte pour les travaux nécessaires pour réparer les dégâts, comme la réparation de drains, de ponceaux ou le nivelage de terres endommagées.

Sur la base d'un sondage réalisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) à l'automne 2023, les pertes financières occasionnées par les pluies étaient chiffrées à près de 300 M\$ dans le secteur horticole. Les paiements d'assurance récolte pour 2023 ont totalisé environ 56 M\$ et les paiements d'Agri-stabilité ne sont pas encore déterminés. L'aide

de 22 M\$ offerte par Agri-relance n'est pas négligeable, mais elle ne représente qu'une proportion restreinte des dommages totaux. Considérant le nombre de producteurs de fraises et de framboises, de légumes et de pommes de terre du Québec, soit les productions pour lesquelles Agri-relance a été demandée, l'aide financière offerte représente moins de 5000 \$ par entreprise.

Des délais problématiques

Plus de 14 mois après que les dommages aient été causés par la pluie en 2023, les aides annoncées n'ont pas encore été versées. Ceci n'a rien de bien étonnant. Pour chaque évènement catastrophique pour lequel Agri-relance intervient, les gouvernements doivent négocier l'aide financière et déterminer les modalités spécifiques du programme. Il n'y a rien d'automatique ou de prédéterminé. Historiquement, les producteurs reçoivent une aide d'un an et demi à deux ans après les dommages. Il ne s'agit donc pas d'un financement réactif bien qu'il vise à répondre aux conséquences de catastrophes.

L'expérience vécue avec Agri-relance au cours des derniers mois permet de



conclure que le niveau de financement offert, les dommages couverts et les délais ne permettent pas de faire une réelle différence dans la capacité des entreprises à se remettre d'une catastrophe climatique. L'APMQ invite les gouvernements à revoir en profondeur l'ensemble des programmes de gestion du risque offerts dans un contexte de changements climatiques.

Nouveau !
Lalstim Osmo

Améliorez rendement et qualité !

PlantProducts.com
Membre du groupe Biobest

Lalstim® Osmo est un osmoprotecteur biologique anti-stress à base de glycine bétaïne :

- Augmente la capacité de rétention en eau.
- Permet à vos plantes de résister aux conditions environnementales difficiles pendant plusieurs semaines.
- Les plantes traitées montrent moins de sensibilité à la pourriture apicale, au fendillement des fruits et à la brûlure de la pointe (tip burn).
- Augmente le rendement commercialisable à la récolte.

Tout pour votre réussite

PLANT PRODUCTS[®]

Maraîchers et maraîchères: prenez les devants des risques auxquels vous faites face

Spécialistes en
gestion de
risques agricoles

1 888 527-3281
lareau.ca



Entreprise
Lareau
courtiers d'assurances



Vive les
maraîchers
d'ici

IGA est fière de supporter
les maraîchers d'ici.



Novago
Coopérative

Sébastien Éthier et
Laurence Laporte,
vos experts maraîchers.

1-866-7NOVAGO



 LES DISTRIBUTEURS
ESSEX CONTINENTAL INC.

Le Marché Pie-IX
9220, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7
Tél. : (514) 745-1222 • info@essexcontinental.com



Gowan
CANADA
EN GARDANT LES
BOTTES BOUEUSES ET
LES CHAMPS PROPRES
DEPUIS 1962



DÉCOUVREZ L'EXPERTISE TESSIER

FABRICATION - TRANSPORT - INSTALLATION - ENTRETIEN

- SERRES JUMELÉES ET INDIVIDUELLES
- GRANDS TUNNELS MARAÎCHERS
- TOILES À OMBRAGER
- VENTILATION VAF ET HAF
- COUVRE-SOL (POLYPROPYLÈNE TISSÉ)
- TABLES DE CULTURE INONDABLES ET MOBILES
- RECOUVREMENT (POLYÉTHYLÈNE, POLYCARBONATE, VERRE)



1 888 - 797 - 3616

WWW.CULTIVEZTESSIER.COM



TESSIER
FABRICANT DE SERRES
DEPUIS 1979

Une Stratégie pour propulser les agritechologies au cœur de l'horticulture

Izmir Hernandez

Conseillère en innovation - APMQ

Depuis quelques mois, le secteur horticole québécois est au cœur d'une transformation technologique majeure grâce à la stratégie d'accélération de l'adoption d'agritechologies en horticulture, plus connue sous le nom de Stratégie 3AH. Initiée par le Réseau d'expertise en innovation horticole (REIH) et la Zone Agtech, cette stratégie vise à lever les principaux obstacles à l'adoption de nouvelles technologies agricoles. L'objectif est simple : faciliter l'intégration de solutions technologiques innovantes par les producteurs horticoles.

Objectifs clés de la Stratégie 3AH

La Stratégie 3AH repose sur cinq axes principaux, chacun conçu pour créer un environnement favorable à l'adoption de nouvelles technologies horticoles.

1. Pérennisation des activités du REIH

Cet axe se concentre sur le maintien des activités régulières du REIH, no-

tamment l'organisation d'événements, la diffusion d'informations et le soutien direct aux producteurs horticoles. L'objectif est de continuer à rassembler et à informer les producteurs à propos de nouvelles technologies.

2. Amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux technologies

Sous la direction de la Zone Agtech, cet axe vise à encourager les développeurs de technologies à proposer des solutions novatrices. Après une sélection rigoureuse, 50 entreprises seront intégrées dans un programme d'accélération technologique, les aidant ainsi à adapter et perfectionner leurs innovations pour les rendre accessibles aux producteurs québécois.

3. Développement des protocoles d'évaluation des technologies

L'une des clés de la Stratégie 3AH est de garantir des évaluations rigoureuses et objectives des nouvelles technolo-



Robot désherbeur LASERWEEDER de la compagnie Carbon Robotics

gies. Des centres de recherche québécois, en collaboration avec des comités de pilotage sectoriels, élaboreront des protocoles spécifiques pour évaluer les performances des technologies en conditions réelles.

4. Tests aux champs à partir de 2025

Les technologies sélectionnées seront soumises à des tests sur le terrain, dès 2025. Ces tests, encadrés par les protocoles établis, permettront de vérifier l'efficacité des solutions dans des conditions de production typiques du Québec.

5. Financement de l'achat d'équipements

À partir de l'automne 2024, le réseau et ses partenaires exploreront diverses sources de financement pour soutenir les producteurs primo-adoptants de technologies innovantes. Cette initiative vise à rendre les équipements de pointe accessibles à un plus grand nombre de producteurs.

Une gouvernance structurée et un financement solide

Pour assurer la bonne marche de la Stratégie 3AH, plusieurs comités de gouvernance ont été mis en place. Le **comité de gouvernance**, composé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ), d'associations horticoles, de la Zone Agtech et du REIH, joue un rôle central dans la supervision des activités. Par ailleurs, des **comités de pilotage sectoriels** et un **comité élargi** regroupant des experts en agritechologie sont chargés de guider

les décisions à chaque étape de ce projet.

Financée à hauteur de 1,6 million de dollars, la Stratégie 3AH bénéficie d'un appui significatif de la part de sources publiques et privées, incluant, le MAPAQ, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), ainsi que des partenaires industriels tels que ProduceTech, Univerco, Noovelia et *Taste of the North*.

Vers une révolution technologique

Le programme d'accélération technologique, pierre angulaire de la Stratégie 3AH, se déploiera en plusieurs phases. Après la sélection des entreprises, celles-ci bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour adapter leurs technologies aux besoins spécifiques de chaque secteur horticole québécois qui intègre le REIH. Ces innovations seront testées sur le terrain en milieu contrôlé vers la fin du programme.

Des évaluations rigoureuses pour des résultats concrets

Enfin, la Stratégie 3AH met un point d'honneur à garantir des évaluations technologiques basées sur des protocoles scientifiquement validés. Ces évaluations permettront de comparer les performances des technologies dans des conditions réelles, en veillant à ce qu'elles répondent aux attentes des producteurs québécois. En minimisant les incertitudes liées à l'adoption de nouvelles technologies, la Stratégie 3AH vise à créer une expertise indépendante et fiable pour guider les choix technologiques en horticulture, tout en mobilisant le secteur Agtech autour des besoins spécifiques des producteurs.



Pulvérisateur de précision ARA de la compagnie Ecorobotix



Robot désherbeur K.U.L.T. iSelect de la compagnie K.U.L.T. - Kress LLC

Association des producteurs maraîchers du Québec

mangezQUEBEC.com

Primeurs
Maraîchères
LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

Pour nous joindre :
Association des producteurs maraîchers du Québec
9244, boulevard Pie-IX
Montréal (Québec)
H1Z 4H7
Canada
Tél. : 514 387-8319
Téléc. : 514 387-1406

apmq@apmquebec.com
www.apmquebec.com

La revue *Primeurs maraîchères* est publiée en mars, mai, octobre et décembre à 1 000 copies par l'APMQ.

Contrat Poste Publication 40032469

Le rendez-vous des plaisirs maraîchers 2024

Un grand succès!

Le rendez-vous annuel du début de saison a eu un franc succès en 2024 avec un record d'assistance et une salle comble de 280 invités. La classique annuelle de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a marqué le coup d'envoi de la saison dans un climat d'optimisme et de bonne humeur.

L'événement a permis de souligner l'importance de prendre un précieux moment pour permettre aux membres de l'APMQ d'échanger, de s'encourager, mais aussi pour se féliciter du travail accompli avec pour objectif ultime d'exercer l'un des métiers les plus nobles qui soit : Nourrir les gens!

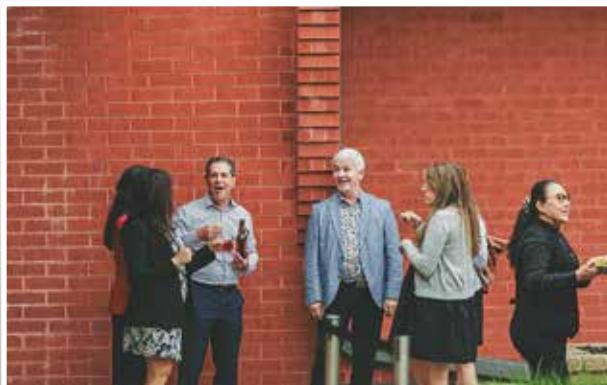
L'événement fut aussi l'occasion de remettre le prix Mélior à Sophie Perrault, qui terminait son mandat à titre de directrice générale de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL). Rappelons que l'objectif du prix Mélior est d'honorer le dévouement de personnes qui se démarquent par leurs efforts à l'égard de la commercialisation et de la promotion des fruits et légumes du Québec. Pour ce faire, l'APMQ considère notamment les initiatives liées à la valorisation des produits locaux et les actions concrètes pour favoriser la consommation de produits frais.

Après plusieurs années, l'événement était de retour sur la Rive-Sud de Montréal. L'APMQ tient à remercier ses commanditaires sans le soutien desquels l'événement ne pourrait avoir lieu.



Merci à nos partenaires majeurs





Merci à nos partenaires collaborateurs

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA DISTRIBUTION
DE FRUITS ET LÉGUMES
QUEBEC PRODUCE MARKETING ASSOCIATION

Gowan
CANADA

CARROUSEL
EMBALLAGE ET ÉQUIPEMENT

Desjardins

TERROVIA

GROUPE
PENTAGONE

fruits
CANADAWIDE

FUEL IT

Sobeys

ALPHA
LOGISTIQUES

Le coût des légumes du Québec disponibles en hiver

Claudia Caouette, agr., B. Sc. agroéconomie

Depuis un an, Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec met à jour les Références économiques des légumes produits en champ. Nous vous présentons ici des extraits de nos constats pour la betterave, la carotte et la courge. Surveillez les prochaines sorties!

Pour bien budgétiser vos productions de légumes, vous devrez connaître vos prix de vente en fonction de votre marché, de la période visée et des frais de manutention postrécolte qui en découlent. Il ne faut pas négliger les coûts des intrants et des travaux mécanisés ou manuels au champ. Ces éléments sont décrits plus en détail dans les sections qui suivent. Notez que les données recueillies ici concernent principalement la production pour la vente aux grossistes. Celle-ci diffère de la vente directe en cela que les coûts en postrécolte seront moindres en vente directe, mais que les coûts de main-d'œuvre seront plus élevés.

Intrants

Selon l'intensité des besoins de l'entreprise maraîchère, les coûts des intrants varient entre 3 500 \$ et 5 500 \$/ha. C'est la semence qui représente le coût le plus important, suivi des emballages, des traitements phytosanitaires et des fertilisants. La mise à jour a permis de constater la complexification des traitements phytosanitaires, ainsi que la diversification des

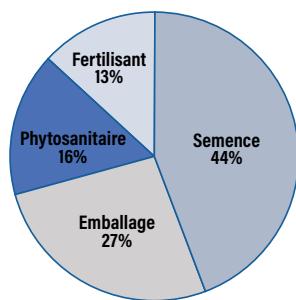


Figure 1. Répartition moyenne du coût des intrants pour les productions de carotte, betterave et courge au Québec (2023-2024)

emballages disponibles (sacs ou cartons variés). L'importance du coût d'emballage a nettement augmenté par rapport aux versions 2010 des budgets.

Coûts de production postrécolte : entreposage, lavage, manutention et transport

Dans le cas de ces nouveaux budgets, les coûts de manutention représentent entre 15 et 45 % des charges de production. Le fait de réaliser son propre emballage ou de le faire produire à forfait et la durée d'entreposage des légumes sont les deux éléments qui contribuent le plus à faire varier les coûts. L'alternative à l'emballage à forfait est d'investir dans une chaîne d'emballage.

La vente de la récolte en vrac permet de réduire les coûts de manutention pour un prix de vente moindre. Il revient aux producteurs de se doter de structures d'entreposage qui diminuent les pertes jusqu'au moment de la mise en marché (contrôle

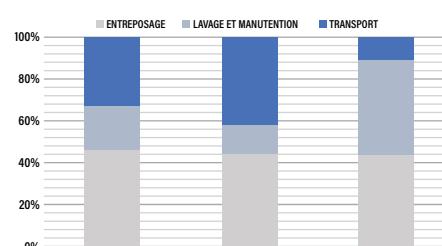


Figure 2. Répartition moyenne des coûts des opérations postrécolte pour les productions de carotte*, betterave et courge au Québec (2023-2024) *dans le cas de la carotte, il s'agit d'emballage à forfait.

adéquat de l'humidité, de la température et de la ventilation). Dans le cas du budget carotte, l'emballage est fait à forfait, ce qui explique l'importance du coût de l'activité « lavage et manutention » (figure 2), mais cela se reflète dans les frais de main-d'œuvre (figure 3).

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre représente 15 à 35 % des charges de production, soit environ 6 500 \$/ha. On observe des différences notables entre les productions selon les exigences de sarclage manuel, récolte et conditionnement. La carotte et la betterave représentent quatre fois plus de coûts de sarclage que la courge, car elles ont besoin de sarclage manuel plus intensif. Les coûts de récolte varient selon que celle-ci se fait de façon manuelle ou mécanisée. Par exemple, le coût d'utilisation d'une récolteuse mécanisée de betterave est de 320 \$/ha (par an); l'activité de la récolte manuelle de la courge est de 2 500 \$/ha. La moyenne des coûts de main-d'œuvre est d'environ 80 h/ha pour l'emballage et

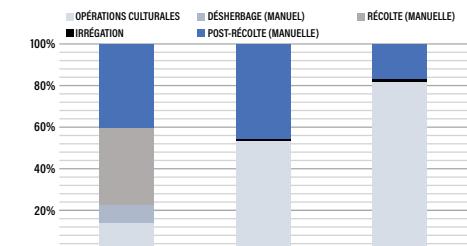


Figure 3. Répartition moyenne des charges de production pour les productions de carotte*, betterave* et courge au Québec (2023-2024) *Pour la betterave et la carotte, les coûts de récolte sont ici intégrés aux opérations culturelles, car la majorité du travail se fait de façon mécanisée dans les entreprises enquêtées. Note : les activités de conditionnement postrécolte comprennent l'emballage et l'entreposage.

25 h/ha pour l'entreposage. Comme on l'a évoqué précédemment dans le cas de la carotte, si on fait produire l'emballage à forfait, le coût en main-d'œuvre sera moindre. Dans tous les cas, une équipe de travailleurs devra compléter entre 150 et 250 h/ha.

Dans l'exercice de planification, une certaine diversification des cultures est envisageable et peut offrir des avantages. On devra gérer plus de complexité dans les opérations, les équipements et la mise en marché. Toutefois, le calendrier des opérations permettra d'étaler l'occupation de la main-d'œuvre et de la machinerie, ainsi que les récoltes. Le risque sera ainsi mieux réparti.

Pour en savoir plus, consultez les Références économiques sur www.craaq.qc.ca : Carotte, Budget légume en terre noire (AGDEX 252/821d), 2023; Betterave, Budget légume en terre minérale (AGDEX 258/821b), 2024; Courge Butternut semée, Budget légume en terre minérale (AGDEX 256/821a), 2023.

GUIDE
D'IMPLANTATION
SERRE INDIVIDUELLE
EN MARAÎCHAGE
DIVERSIFIÉ

Découvrez

le tout premier guide

dédié à l'implantation

d'une serre individuelle

au Québec!

craaq.qc.ca

Le système hybride qui combine aéroponie, hydroponie et culture en pleine terre!

GardenSoxx®

Cultiver n'importe où, plus facilement que jamais!

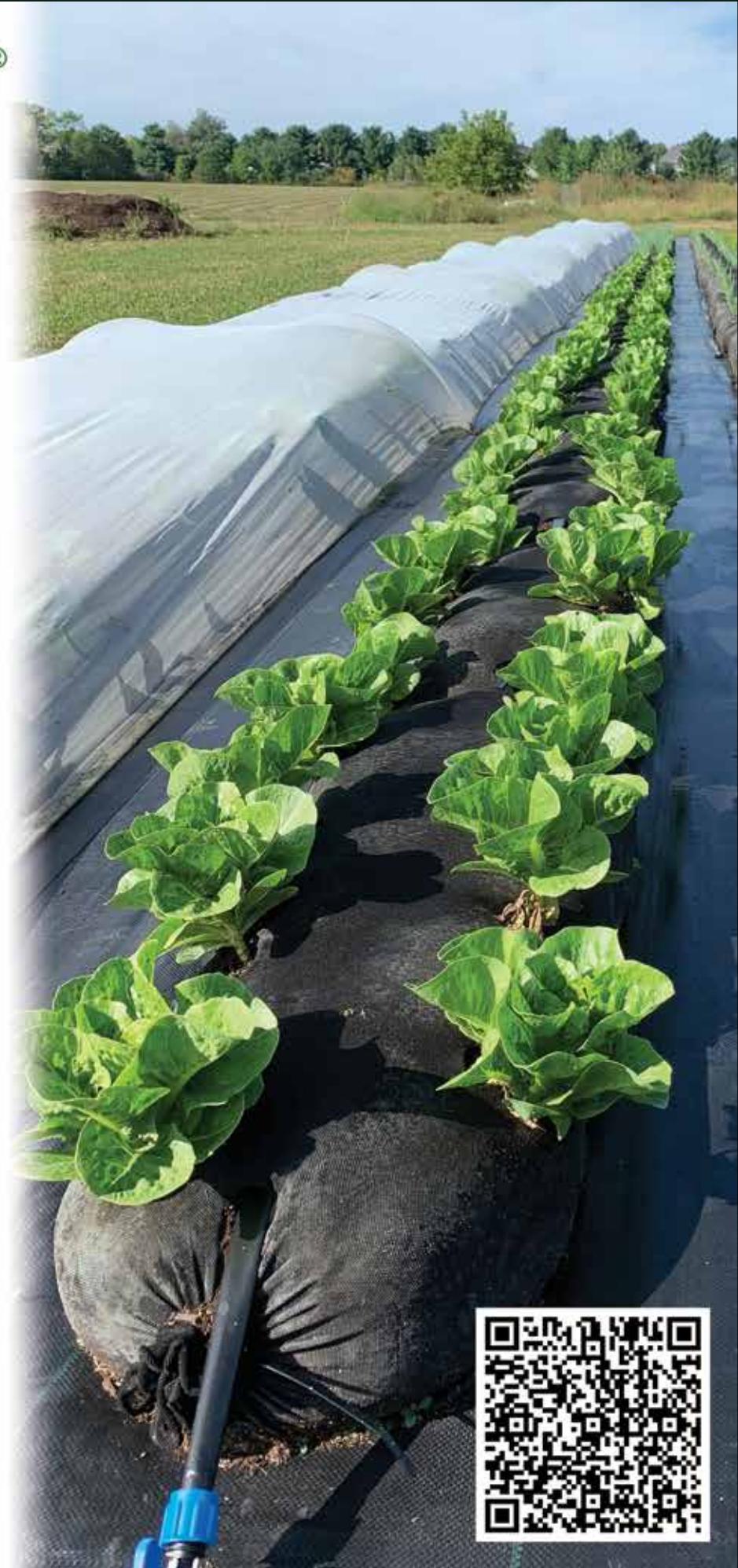
GardenSoxx® offre une polyvalence et une facilité d'utilisation parfaites pour les maraîchers, aussi bien en champ qu'en serre.

GardenSoxx® vous offre les avantages suivants:

- Optimisation du cycle des nutriments.
- Empêche les mauvaises herbes de pousser.
- Le tissu de maille ultra durable assure une aération, une température, et un drainage optimal pour un système racinaire plus sain et des cultures plus productives.
- Un système goutte-à-goutte intégré permet d'optimiser l'irrigation de votre culture.
- Réutilisable pour plusieurs cultures.
- Permet aux producteurs d'avoir une longueur d'avance sur leur saison avant le dégel du sol.



Le EZ-Filler Pro™, disponible comme attache BCS et PTO, facilite la mise-en-place d'une production en GardenSoxx® rapide et efficace, sans nécessiter une main d'oeuvre supplémentaire.



www.GardenSoxx.com | 1-844-474-7699 | contact@gardensoxx.com



Comment gérer les conflits de travail à la ferme?

Les conflits de travail sont à l'origine de maux de tête pour bien des gestionnaires, car ils peuvent engendrer des conséquences néfastes pour l'entreprise. La détérioration du climat peut augmenter significativement le taux d'absentéisme et ainsi occasionner des pertes de productivité importantes. Si la situation perdure et s'amplifie, les employés peuvent en venir à vouloir quitter l'entreprise. Et perdre un employé, ça coûte cher!

Les désaccords entre collègues peuvent prendre la forme d'un conflit interpersonnel ou d'un conflit de valeurs. Il peut aussi être question de divergence de point de vue sur l'organisation du travail ou encore d'un enjeu de pouvoir. La CNESST nous rappelle qu'un conflit mal géré ou ignoré peut mener à du harcèlement, mais qu'à l'inverse, une bonne gestion des conflits contribue à maintenir un climat de travail sain.

Faciliter la résolution de conflit

En tant que gestionnaire, il faut intervenir lorsqu'une situation conflictuelle génère des conséquences négatives pour la ferme et le plus rapide sera le mieux. Pour amener les personnes impliquées à participer à la solution, mieux vaut procéder avec doigté et éviter d'agir en commandant qui impose

ses décisions, mais plutôt se positionner en tant que facilitateur. Voici quelques pistes pour y arriver.

1- Écouter et comprendre

Tout d'abord, l'étape sans doute la plus importante est de se mettre en mode écoute pour comprendre la situation le mieux possible. Prenez un moment avec chaque employé concerné et écoutez-le attentivement, de manière neutre et impartiale, en essayant de vous mettre à sa place, afin de brosser un portrait complet de la situation. Parallèlement, n'hésitez pas à mettre en place des mesures temporaires comme de séparer les personnes impliquées dans le conflit ou de suspendre les liens hiérarchiques afin d'éviter que les tensions s'accentuent. Surtout, éviter d'agir trop rapidement, sans quoi vous pourriez laisser sous-entendre un manque de compréhension et perdre la confiance de vos employés. Mais pour le travailleur, le simple fait de se sentir écouté et entendu aura un effet bénéfique et cette attention que vous lui accorderez pourrait déjà contribuer à désamorcer les hostilités.

Une fois toutes les clés en main pour comprendre la situation, vous pourrez mieux intervenir pour dénouer les nœuds, mais comme vous le savez, tirer trop fort

sur un nœud pourrait avoir l'effet inverse et le solidifier davantage. Il vaut mieux y aller d'une main ferme, mais avec délicatesse et bienveillance. Vos employés ont besoin de sentir que vous êtes présent et solide, qu'ils peuvent s'appuyer sur vous dans un cadre bien défini, et que vous les accompagnerez dans la tempête.

2-Clarifier

S'il s'agit d'un conflit organisationnel, il serait opportun d'intervenir avec transparence. Communiquez clairement les attentes et invitez vos employés à s'exprimer sur leurs besoins. On permet ainsi à tout le monde d'être impliqué et considéré. Être à l'affût des tensions et encourager les échanges d'idées sont d'ailleurs de bonnes pratiques à mettre en place. Vous pouvez aussi clarifier le contexte et les objectifs, ainsi que les processus et les critères de décision afin de permettre à votre équipe de comprendre votre vision de l'entreprise. En mettant toutes les cartes sur la table, nous clarifions ce qui est flou, ce qui facilite à chacun de faire un pas vers l'autre et d'apprendre à bien travailler ensemble au quotidien.

Dans tous les cas, impliquer vos employés dans la recherche et la mise en place de solutions est une stratégie gagnante. Ils

se mobilisent davantage s'ils se sentent compris et inclus que contraints et forcés.

Toutefois, il est aussi possible qu'une entente ne soit pas atteignable; certains profils et personnalités ne sont tout simplement pas compatibles. Dans un cas comme celui-ci, il est préférable de trouver un compromis ou un terrain d'entente afin que le climat de travail n'en soit pas affecté à long terme pour le reste de l'équipe.

3-Faire le suivi

Ensuite, même s'il peut être tentant de mettre tout ça derrière nous au plus vite et de ne plus y penser, il sera plutôt judicieux de s'assurer de faire respecter la solution choisie et d'en faire un suivi rigoureux.

Dans tous les cas, il est normal de ne pas se sentir bien dans une situation de conflit, surtout dans le rôle de gestionnaire, où tous les regards du reste de l'équipe sont orientés vers ce dernier. La pression peut être forte, mais votre leadership dans la bonne gestion d'une résolution d'un conflit interne sera d'autant plus valorisé! Un gestionnaire juste, équitable et capable de résoudre une situation problématique, est fort mobilisateur pour ses troupes!

Pour plus de détails ou se faire accompagner, contactez votre Centre d'emploi agricole.



Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole



NORSECO



R&D



EXPERTISE



SELECTION



Représentants

Rive Nord de Montréal
Isabelle Dubé, Agr.
isabelle.dube@norsecocom
514 295-7202

Centre et Est du Québec
Stéphanie Gosselin, Agr.
stephanie.gosselin@norsecocom
418 254-1469

Centre et Est du Québec
Yves Thibault, Agr.
yves.thibault@norsecocom
418 660-1498

Agriculture biologique et de petites surfaces
Katherine Jovet, Agr.
katherine.jovet@norsecocom
514 386-0277

Montérégie Est et Provinces Maritimes
Marie-Pierre Grimard, P. Tech
marie-pierre.grimard@norsecocom
450 261-7468

Montérégie Ouest
Marie-Hélène Monchamp
marie-helene.monchamp@norsecocom
514 968-2906

Ontario
Warren Peacock
warren.peacock@norsecocom
519 427-7239

MB, SK, AB et C.-B
Ben Yurkiw
ben.yurkiw@norsecocom
604 830-9295

Service client

commande@norsecocom

514 332-2275 | S.F. 800 561-9693
450 682-4959

2914 boul. Curé-Labelle
Laval (Québec) H7P 5R9



Fiers de nos racines depuis 1928



norseco_officiel

norseco.com

Les avantages de la pause-sécurité

**Félix
Vaillancourt**

Conseiller en prévention
TELUS Santé

On le sait, les discussions informelles peuvent souvent être beaucoup plus dynamiques que les formations officielles! Pourquoi ne pas appliquer le même principe aux activités de prévention?

La pause-sécurité, c'est le moyen de parler de prévention facilement et directement avec votre équipe.

Simple, rapide et appliquée

Traitez d'un seul sujet à la fois et visez un maximum de 15 minutes. L'important, c'est de couvrir un élément précis et de faire participer les employés. La pause-sécurité s'effectue idéalement sur les lieux du travail, directement dans les champs ou les serres. On peut donner des exemples concrets et personnalisés. Profitez-en pour souligner les bonnes pratiques déjà en place, c'est encourageant de reconnaître les bons coups d'entrée de jeu.

Animation

Bien qu'elle se veuille informelle, la pause-sécurité doit être minimalement préparée. Il est essentiel de nommer un animateur, qui aura déterminé au préalable le sujet, les questions d'animation et les réponses attendues. Conservez des traces écrites pour démontrer votre diligence.

Partage des connaissances

L'animateur doit miser sur la participation de tous pour que l'activité fasse son effet. On veut que les travailleurs participent aux explications ou à la recherche de solutions. On parle de leur réalité et de leur sécurité à eux. Ils sont les mieux placés pour sensibiliser les autres. Écoutez-les, c'est essentiel pour bien comprendre leurs enjeux.

Les conséquences personnelles

Typiquement, on tentera lors d'une pause-sécurité de faire ressortir les conséquences possibles d'un accident. On pense bien sûr aux blessures physiques ou aux pertes matérielles, mais vous pouvez demander aux participants quelles seraient les conséquences sur leur vie personnelle. L'effet sera beaucoup plus profond et percutant si vous leur parlez de l'incidence de l'accident sur leurs activités sportives,



leurs loisirs ou leur famille.

Préparer l'équipe aux défis de la saison suivante

Pour les entreprises maraîchères, la pause-sécurité est un outil précieux, même après la haute saison. Après une période intense de travail, les employés peuvent être fatigués et moins vigilants, ce qui augmente le risque d'accident. De plus, c'est un moment propice pour faire le point sur les pratiques de sécurité observées et pour préparer l'équipe aux défis de la saison suivante. Il est crucial de maintenir un environnement de travail sécuritaire et de sensibiliser tous les employés aux bonnes pratiques. En intégrant des pauses-sécurité régulières, vous pouvez non seulement réduire les risques d'accident,

mais aussi renforcer la cohésion de votre équipe en valorisant la participation et le partage des connaissances.

N'oubliez pas que la sécurité est l'affaire de tous. Une équipe bien informée est non seulement plus forte, mais aussi plus productive. En rejoignant la Mutuelle de prévention Horticulture TELUS Santé, vous aurez accès à des conseils et des outils de pointe en matière de santé et sécurité au travail. Pour en savoir plus et profiter de ces précieuses ressources, contactez-nous dès maintenant!



TELUS Santé

Mutuelle de prévention Horticulture.



50 % de rabais sur les services d'impartition en prévention.



+40 formations SST en ligne incluses dans vos services.

400

Entreprises forment cette mutuelle de prévention.

64M\$

En retour à ses membres depuis sa création.

50%

Économie cible* sur la cotisation CNESST.



<telussante.com/ssthorticulure>

*En vertu de sur le l'indice long terme de la mutuelle de prévention.

Stratégies alternatives aux pesticides pour lutter contre le thrips de l'oignon : bandes fleuries et paillis végétaux en avant-plan



Annie-Ève Gagnon, Ph.D.
Chercheure scientifique
Agriculture et Agroalimentaire Canada



Anne-Marie Fortier, M.Sc.
Directrice de recherche, Phytodata

Le thrips de l'oignon, *Thrips tabaci*, est l'un des principaux ravageurs responsables de pertes économiques significatives pour les producteurs d'alliacées (oignons secs, oignons verts, poireaux, etc.) à l'échelle mondiale. Les adultes et les larves s'alimentent sur le feuillage, causant une réduction de la photosynthèse et, conséquemment, une diminution de la taille des bulbes. Ces dommages ouvrent également la voie à des infections par des bactéries et autres pathogènes, dont certains peuvent être véhiculés par les thrips adultes. La gestion des populations de thrips repose presque exclusivement sur l'application répétée d'insecticides de synthèse. Or, l'efficacité de la lutte chimique n'est pas constante, notamment parce que les femelles pondent leurs œufs à l'intérieur des tissus foliaires, que les larves se cachent parmi les feuilles internes et que les pupes sont enfouies dans le sol. De plus, la résis-

tance des thrips à certains ingrédients actifs a été documentée dans l'État de New York et en Ontario, ce qui se traduit par une diminution d'efficacité des produits homologués et une augmentation du nombre d'applications d'insecticides. Les producteurs d'oignons cherchent donc des alternatives aux insecticides afin de maintenir la productivité et la rentabilité de leur production, tout en protégeant la biodiversité à la ferme et en réduisant leur dépendance aux produits de synthèse.

À cet effet, une étude¹ menée par Dr Annie-Ève Gagnon (Agriculture et Agroalimentaire Canada) et Anne-Marie Fortier (Phytodata) a permis d'évaluer l'efficacité de diverses stratégies de gestion des ravageurs visant à contrôler les populations de thrips dans l'oignon sec et à limiter leurs impacts sur les rendements. Les stratégies testées incluaient des manipulations de l'habitat (y compris des bandes fleuries et du paillis de panic érigé), des agents de lutte biologique (les acariens prédateurs *Stratiolaelaps scimitus*,

Neoseiulus cucumeris, *Amblyseius swirskii* et le champignon entomopathogène *Beauveria bassiana*), ainsi que des méthodes de contrôle par barrière physique (filets d'exclusion, kaolin et huile minérale).

Les techniques de manipulation de l'habitat, notamment l'utilisation de bandes fleuries, ont permis de réduire les populations de thrips jusqu'à 50 % et d'augmenter les rendements de 25 %. En revanche, les filets d'exclusion ont eu un effet néfaste sur les rendements, et les autres méthodes de contrôle alternatives ont produit des résultats comparables à ceux obtenus pour les témoins non traités. Utilisés seuls, les agents de lutte biologique se sont révélés inefficaces pour maintenir les populations de thrips en dessous des seuils économiquement dommageables. Ces résultats suggèrent que les pratiques de gestion telles que l'utilisation des bandes fleuries et du paillis végétal sont particulièrement prometteuses pour la lutte contre le thrips de l'oignon, tout en contribuant à l'amélioration des rendements. Pour consulter les résultats complets de cette étude, nous vous invitons à consulter l'article en accès libre : <https://doi.org/10.3390/insects15040232>.

Bandes fleuries d'espèces florales indigènes à proximité des parcelles d'oignons secs.



Parcelle d'oignons secs recouverte d'un paillis végétal (panic érigé).



Inoculation manuelle d'agents de lutte biologique (acariens prédateurs) dans les parcelles d'oignons secs.



¹Le projet de recherche intitulé «Contrôle biologique du thrips de l'oignon à l'aide d'agents de lutte biologique et d'aménagements de l'habitat» a été financé par le comité oignons de l'APMQ et le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).



SOLUTIONS DE SERRES CLÉ EN MAIN DEPUIS 1965



Individuelle



Jumelée



Venlo



Tunnel

Dans le monde complexe de l'agriculture en environnement contrôlé (AEC), Serres Harnois offre une solution clé en main, prenant en charge tous les aspects du projet.

- Structures de serre
- Experts internes (ingénieurs et agronomes)
- Gestion des équipements sur mesure

- Gestion de projet
- Installation
- Service après-vente

HARNOIS.COM

Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes¹ de mars à août 2024

Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageurs
Herbicide		
Fruits à pépins (GC 11-09), raisins.	Prism SG (Rimsulfuron)	Graminées annuelles nuisibles, chiendent, chénopode blanc, amarante à racine rouge.
Panais	Edge™ Granular (Éthalfluraline)	Voir l'étiquette pour la liste complète
Insecticide		
GC 1, GC 4-13, laitue de serre, GC 6, GC 8-09, serre : concombre, poivron, aubergine, piment autre que poivron, tomate, GC 9, GC 11-09, GC 12-09, SGC 13-07A, maïs sucré, GC 22, GC 3-07, GC 5-13.	SCORPIO (Spinosad)	Perce-oreilles, mouche de l'oignon, mouche du chou. (Voir l'étiquette pour la liste complète)
GC 13-07B, GC 13-07G, petits fruits de plantes grimpantes (sauf le kiwi), framboises, GC 1B, GC 9, GC 5-13, GC 8-09, céleri, haricots à gousse comestible.	MALATHION 85 (Malathion)	Punaises, punaise terne, scarabée du rosier, cochenilles, sauterelles.
Bleuet en corymbe	Deadline® M-P's (Métaldéhyde)	Limaces, escargots.
Houblon	EXIREL (Cyantraniliprole)	Altises, pucerons, cicadelle de la pomme de terre, scarabée japonais, charançon noir de la vigne, charançon de la racine du fraisier
Bleuets en corymbe, haricots adzuki	ERAGON® LQ (Saflufenacil)	Voir l'étiquette pour la liste complète
GC 13-07b, brocolis, GC-9, carottes, oignon (bulbe sec), GC 4-13, GC 19, poivron, fraise.	PYGANIC® EC 1.4 II (Pyréthrines)	Voir l'étiquette pour la liste complète
GC 11-09, GC 12-09, SGC 13-07f.	Sivanto Prime (Flupyradifurone)	Fulgore tacheté
Fruits à noyau (GC 12-09)	UP-Cyde 2.5 EC (Cyperméthrine)	Drosophile à ailes tachetées (<i>Drosophila suzukii</i>)
Pois, GC 11-09	Danitol (Fenpropothrine)	Pentatomes (sauf punaise marbrée)
Cultures en serre, légumes-fruits (cultures de solanacées) (GC 8-09)	Tutavir (Phthorimaea operculella granulovirus isolat GV-0019)	Mineuse sud-américaine de la tomate (<i>Tuta absoluta</i>)
Fongicide		
Bleuets en corymbe, mûres et framboises (SGC 13-07A)	PROBLAD (BLAD polypeptide)	Moisissure grise, Pourriture de fruit (<i>Botrytis cinerea</i>)
Raisins (de vin et frais)	Senator® 50 SC (Thiophanate-méthyl)	Dépérissement de la vigne
Raisins (de vin et frais)	Thiophanate-Méthyl 500 SC (Thiophanate-méthyl)	Dépérissement de la vigne
Laitue de serre	PREVICUR® N (Chlorhydrate de propamocarbe)	Pourriture des racines, <i>Pythium</i> spp.
Bleuets	Double Nickel LC (Souche D747 du Bacillus amyloliquefaciens)	Pourriture de fruit, Anthracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)
GC 13-07: petits fruits, fruits à pépins, GC 9, GC 12-09.	EcoSwing (Extrait de <i>Swinglea glutinosa</i>)	Pourriture sclérotique, moisissure grise/ pourriture de la grappe, tavelure du pommier blanc, pourriture brune / brûlure des fleurs.
GC 5-13, S-GC 4-13B, canneberge	SWITCH 62.5 WG (Cyprodinile + Fludioxonil)	Alternariose, complexe de pourriture des fruits.
Régulateur de croissance		
Pommes de terre	BIOX-M (Huile de menthe verte)	Suppression après la récolte de la germination des pommes de terre en entreposage

¹Toujours consulter l'étiquette avant utilisation. Les nouvelles homologations complètes se trouvent sur le site Agri-Réseau.





UNIVERCO



G-FORCE - 2 RANGS

- La nouvelle façon de récolter les carottes!
- . Chenille motorisée
- . En instance de brevet

Gamme complète incluant
modèle d'entrée de gamme
Mini-Veg



GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS DE LAVAGE DE LA RÉCEPTION JUSQU'À L'EMBALLAGE



Récolteuse à oignons CHALLENGER

- Adaptée pour un traitement délicat des oignons

Andaineuses de 1 à 3 rangs avec chute basse à l'arrière



FABRIQUÉS AU QUÉBEC



Contactez-nous pour tous vos besoins en récolte,
lavage et conditionnement de légumes!

www.univerco.com | 1 800 663-8423



UNIVERCO

713, Montée Douglas, Napierville (Québec) J0J 1L0
Tél. : 450 245-7152 • info@univerco.net